

BANQUE : le Crédit Agricole du Languedoc condamné à 1,5 M€ d'amende

Le groupe bancaire du Crédit Agricole du Languedoc a été condamné à 1,5 million d'euros d'amende par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), institution intégrée à la Banque de France et chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances. Dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'ACPR a pointé des manquements sur les contrôles des clients de la Caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc, en particulier en matière de connaissance de leurs revenus et de leur patrimoine. L'établissement bancaire dispose de deux mois pour faire appel de la sanction.